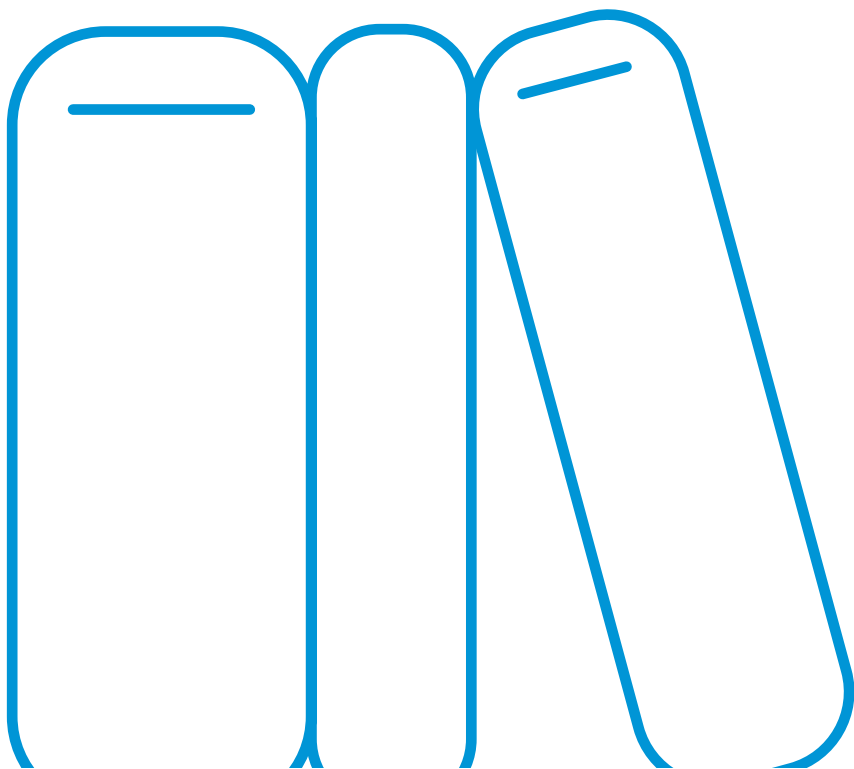


Manuel Aide à la conduite

Bases



Impression

Édité par

l'Office fédéral de la protection
de la population OFPP

Division Instruction

Version 2022-01

Table des matières

5	Tâches et organisation	16	Disponibilité opérationnelle
5	Tâches	16	Planification de
6	Organisation		l'intervention
6	L'AiC dans une structure de compagnie	17	Instruction technique
7	L'AiC dans une structure bataillonnaire type A	18	Déroulement des opérations
8	L'AiC dans une structure bataillonnaire type B	18	Préparation
9	Fonctions	19	Disponibilité opérationnelle
9	Structure hiérarchique de l'aide à la conduite	19	Intervention
10	Préposé à l'aide à la conduite (fonction de base)	20	Phase de mise sur pied et d'entrée en service
10	Sous-officier aide à la conduite (chef de groupe)	20	Phase d'organisation et de préparation
11	Officier aide à la conduite (chef de section)	21	Phase d'intégration dans le processus de traitement de la situation
11	Chef aide à la conduite	21	Phase de consolidation
12	Processus et déroulement	22	Fin de l'intervention
12	Mise en réseau du cycle de conduite et du cycle de traitement de la situation	22	Rétablissement de la disponibilité opérationnelle
14	Mise en réseau de la situation des postes de conduite et des postes de base		
15	Concept télématique		

Tâches et organisation

Tâches

Un organe de conduite ne peut remplir ses tâches qu'avec l'appui de l'aide à la conduite. La protection civile met du personnel à disposition à cet effet. Il n'est pas possible d'assurer la conduite sans connaître la situation actuelle et ses développements ni de communiquer sans télématique.

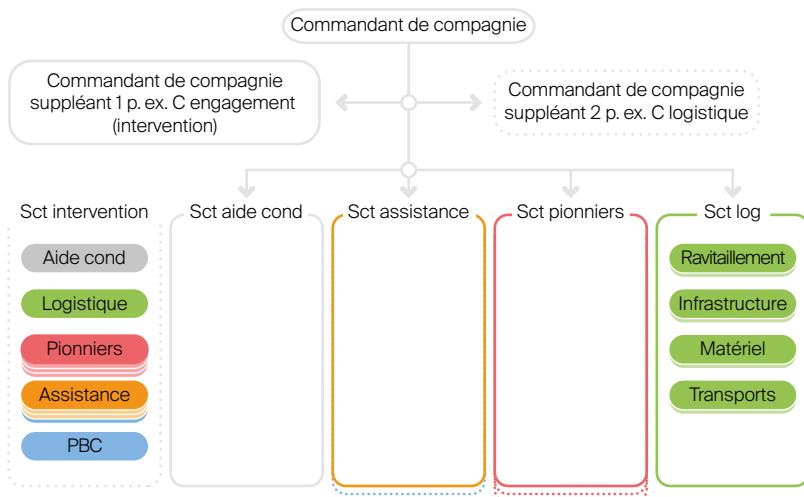
Il s'agit d'acquérir, d'évaluer et de diffuser les informations à l'aide des moyens télématiques. Ces informations sont traitées sous diverses formes (cartes de conduite, rapports de situation, cartes de renseignement, journaux d'intervention, dispositifs, vues d'ensemble des moyens, exposés de situation, etc.).

Par la planification, la mise en place, l'exploitation et l'entretien de liaisons télématiques, l'aide à la conduite s'assure que les divers produits élaborés sont à la disposition des services compétents.

La protection civile dispose pour ces tâches du matériel adéquat et est intégrée au réseau radio suisse de sécurité Polycom qui permet la communication entre les partenaires de la protection de la population.

Le mandat de l'aide à la conduite dans la protection civile exige les capacités suivantes :

- acquérir, analyser et diffuser des informations actuelles pour le commandement et/ou les organes de conduite;
- assurer de manière autonome la mise en place et l'exploitation de postes de conduite fixes et mobiles pour le commandement et/ou les organes de conduite aux niveaux cantonal, régional et communal;
- établir et exploiter des réseaux de communication;
- assurer et/ou aider à assurer le suivi coordonné de la situation avec les partenaires de la protection de la population;
- transmettre l'alarme à la population à l'aide des moyens mobiles dans les zones reculées.



III. 1: Structure type compagnie.

Organisation

L'AiC dans une structure de compagnie

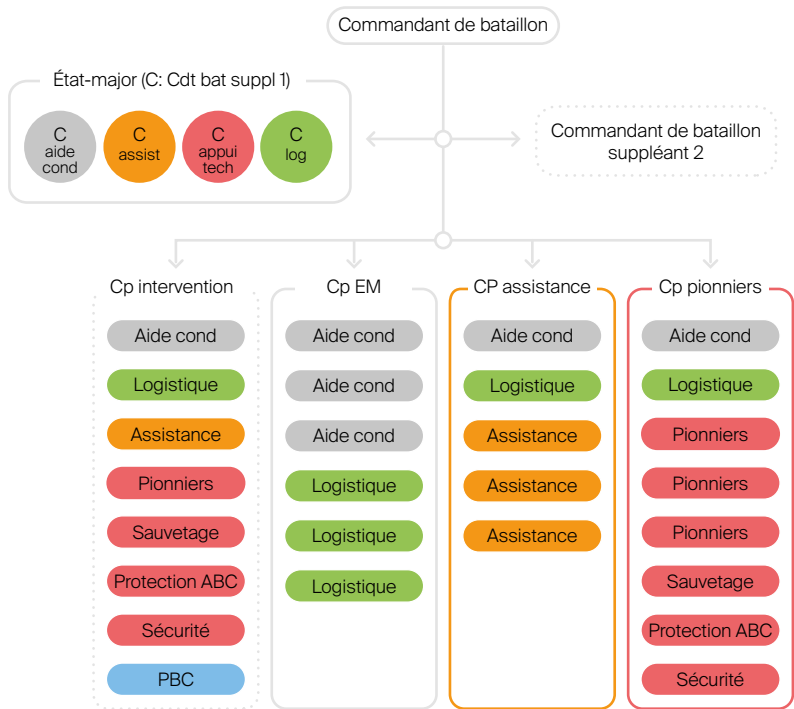
La section d'aide à la conduite dans une structure de compagnie est constituée d'un ou deux chefs de section du domaine AIC ainsi que de plusieurs chefs de groupes et du personnel chargé de l'aide à la conduite. L'entier du personnel de l'aide à la conduite est subordonné au commandant de compagnie et/ou à son suppléant.

Le(s) chefs de section sont chargés de la planification de la formation de leur personnel lors des cours de répétition. Ils garantissent l'état de préparation de la section lors d'événements planifiés ou non dans leur

propre domaine en exerçant le personnel au moyen d'exercices d'application. Ils assurent également la transmission horizontale et verticale de l'information au sein de la protection civile.

Les chefs de groupes sont chargés de la formation technique du personnel dans les domaines de la télématique et du suivi de la situation. Ils garantissent également la conduite du personnel dans chaque situation au sein de la compagnie.

Le personnel de l'aide à la conduite garanti le bon fonctionnement des engagements planifiés ou non selon les principes mis en place par la compagnie.



III. 2: Structure bataillonnaire type A.

L'AiC dans une structure bataillonnaire type A

Le personnel de l'aide à la conduite est regroupé dans une compagnie d'Etat-Major et elle est subordonnée au chef AIC. Le chef de l'aide à la conduite décide au sein de l'EM du bataillon des instructions et des moyens à mettre en place ainsi que les formations nécessaires pour mener à bien les missions dans son domaine de compétence.

Les chefs de section du domaine AIC sont chargés de la planification des cours de répétition et de leurs

organisations selon les demandes du chef AIC dans leurs propres sections au sein de la compagnie EM.

Les chefs de groupes forment le personnel selon les directives du chef de section dans l'aspect technique du domaine.

La troupe ainsi que les cadres sont attribués aux cours de répétitions des différents domaines de la protection civile pour assurer l'aide à la conduite durant les cours et/ou lors des engagements planifiés ou non.

**L'AiC dans une structure bataillon-
naire type B**

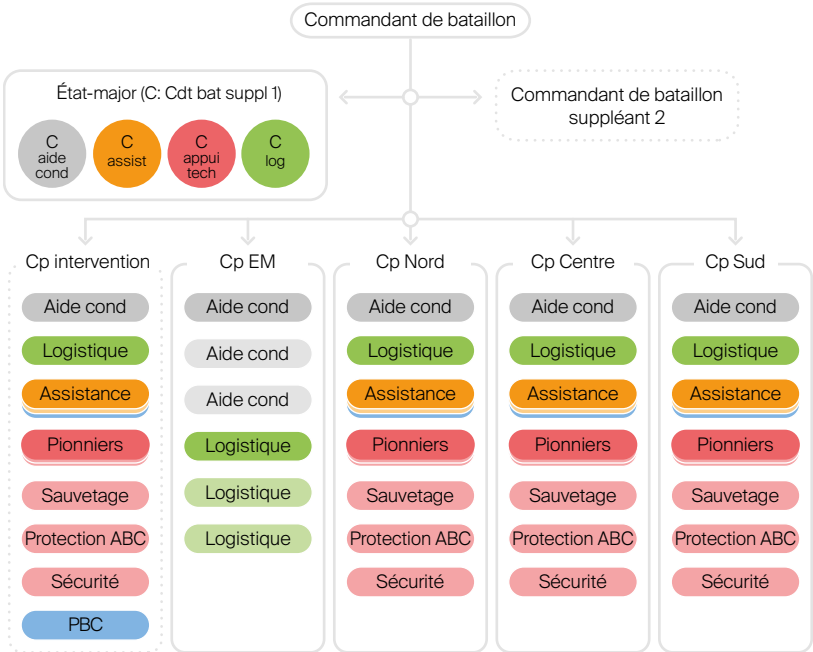
Le personnel de l'aide à la conduite est disséminé dans les différentes compagnies du bataillon. Le chef de l'aide à la conduite décide au sein de l'EM du bataillon des instructions et des moyens à mettre en place ainsi que les formations nécessaires pour mener à bien les missions dans son domaine de compétence.

Les chefs de section planifient et organisent les cours de répétitions et les engagements en fonction des missions reçues par le chef du domaine AIC.

Les chefs de groupes forment le personnel selon les directives du chef de section dans l'aspect technique du domaine.

L'entier de la troupe dispose de la même formation selon les décisions du chef de domaine de l'EM du bataillon.

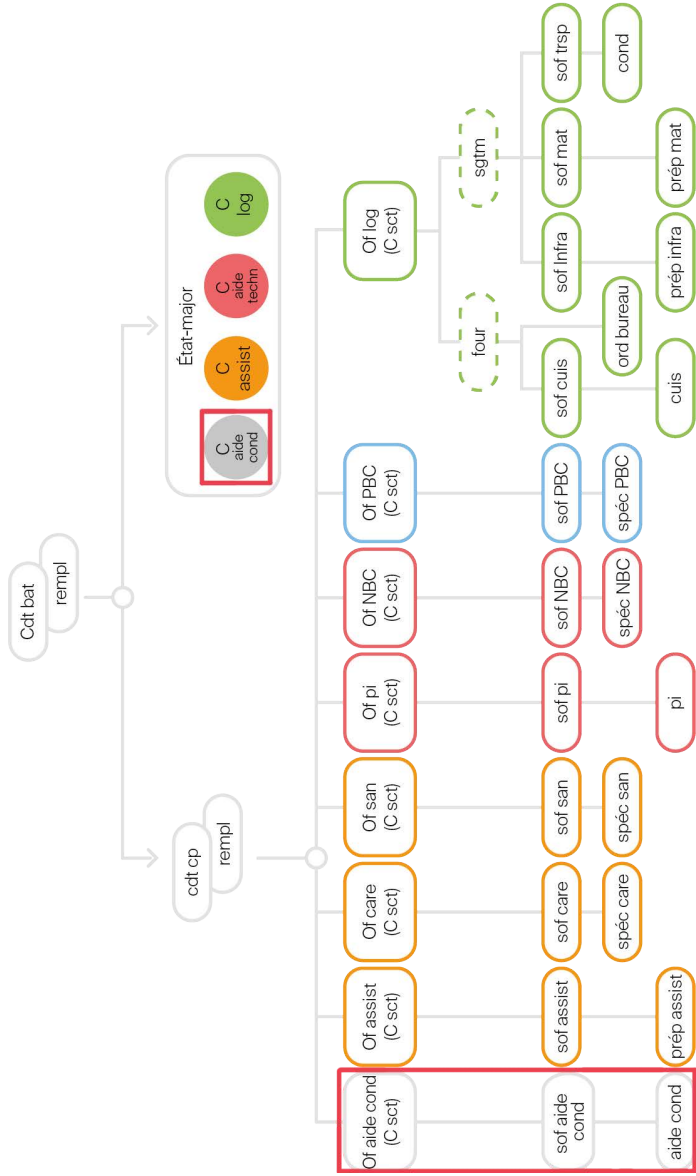
Chaque compagnie dispose de sa propre troupe d'aide à la conduite sous la responsabilité du commandant de compagnie.



III. 3: Structure bataillonnaire type B.

Fonctions

Structure hiérarchique de l'aide à la conduite



III. 4 : Classification des fonctions du domaine de l'aide à la conduite.

Tâches et organisation



Préposé à l'aide à la conduite (fonction de base)

Tâches

- Rédiger des annonces et des rapports
- Tenir les cartes, journaux et vues d'ensemble (analogique, électronique)
- Mettre en place, exploiter et entretenir des réseaux de communication (radio, fil, réseau)
- Effectuer des reconnaissances
- Effectuer des tâches administratives pour le commandement et / ou les organes de conduite



Sous-officier aide à la conduite (chef de groupe)

Tâches

- Diriger un groupe en formation et en cours d'intervention
- Assurer la logistique spécifique dans son domaine de compétence
- Assurer la liaison avec l'organe supérieur
- Garantir la sécurité de ses subordonnés
- Préparer et réaliser des séquences de formation dans le cadre de cours de répétition conformément aux instructions du ou des supérieurs
- Mettre en place et exploiter des installations de conduite sur la place sinistrée
- Mettre en place et exploiter des postes d'information
- Assurer la mise en place, l'exploitation et l'entretien de réseaux de communication
- Instruire les forces d'intervention concernant l'utilisation des moyens télématiques
- Gérer l'infrastructure du centre du suivi de la situation et de la télématique
- Assurer le cycle de traitement de la situation au sein de l'organe de suivi
- Répondre aux besoins en matière de communication des organes de conduite
- Assurer la marche du service au centre du suivi et de la télématique



Officier aide à la conduite (chef de section)

Tâches

- Diriger une section en formation et en cours d'intervention
- Assurer la logistique spécifique dans son domaine de responsabilité
- Assurer la liaison avec l'organe supérieur
- Garantir la sécurité de ses subordonnés
- Élaborer des planifications et préparer l'intervention conformément aux instructions de l'organe supérieur
- Préparer et réaliser la formation dans les cours de répétition selon les instructions du ou des supérieurs
- Mettre en place et exploiter un centre du suivi et de la télématique
- Planifier des réseaux de communication
- Veiller à la disponibilité opérationnelle des moyens télématiques



Chef aide à la conduite

Le chef de l'aide à la conduite est responsable du domaine de l'aide à la conduite à l'échelon du bataillon. Il/elle est subordonné/e au/à la commandant/e du bataillon de la protection civile.

Tâches

- Assurer la structure hiérarchique de l'aide à la conduite
- Planifier l'engagement de son personnel
- Assurer l'inventaire, l'entreposage, la maintenance, la réparation et le remplacement du matériel de télématique de la protection civile au niveau cantonal
- Obtenir en temps utile le matériel destiné à l'AiC
- Assurer la mise à disposition et l'état de préparation du matériel pour l'AiC au sein de la protection civile
- Assurer la disponibilité opérationnelle en temps utile et de manière adaptée aux besoins, ainsi que l'exploitation et l'entretien des moyens nécessaires pour l'aide à la conduite au poste de conduite et aux autres emplacements
- Préparer l'exposé de la situation à l'intention de son état-major
- Assurer l'organisation et l'exploitation d'un centre du suivi à l'échelon du bataillon de protection civile

- Garantir des moyens supplémentaires pour l'aide à la conduite (personnel, matériel, liaisons) au niveau cantonal
- Veiller au respect des prescriptions de sécurité lors de la mise en place et de l'exploitation de réseaux télématiques
- Organiser des cours de perfectionnement et des exercices à l'intention du personnel subordonné d'entente avec le / la commandant / e du bataillon

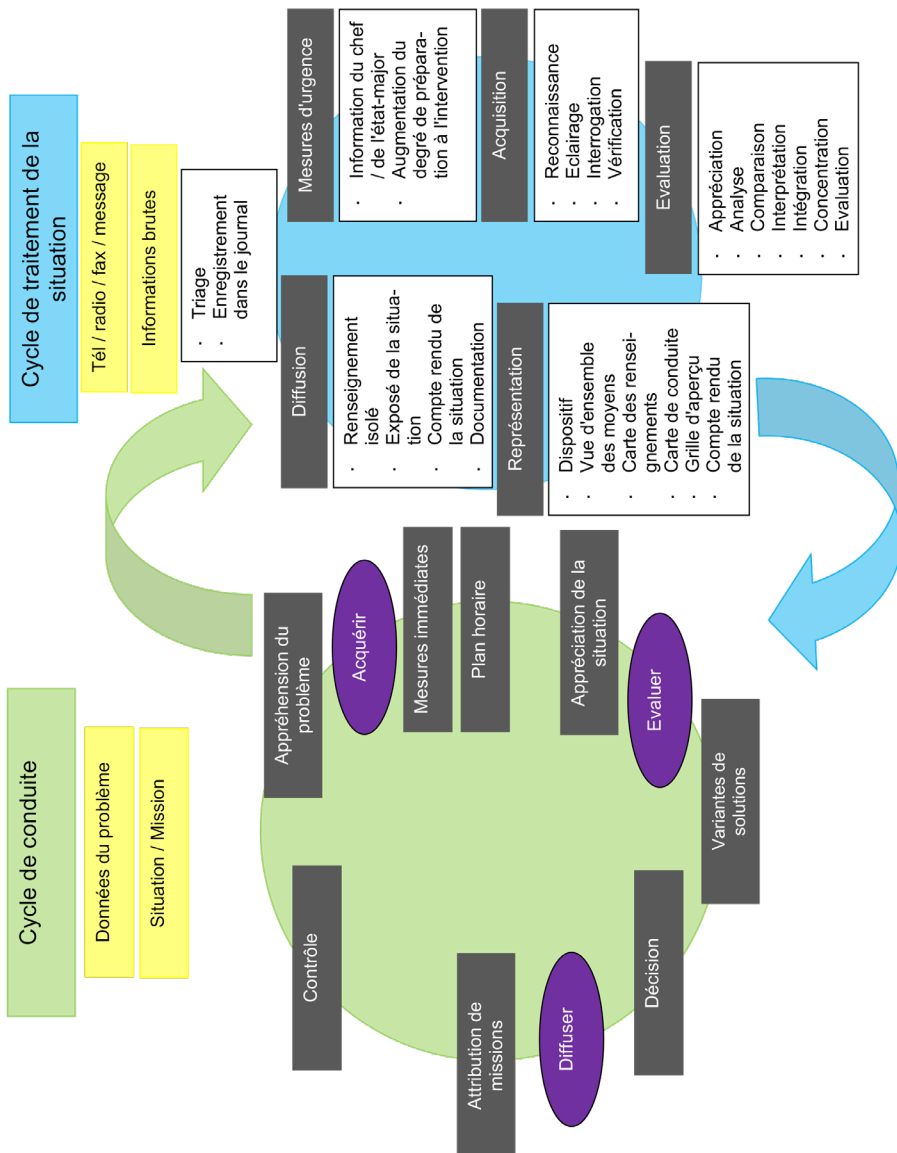
Processus et déroulement

Mise en réseau du cycle de conduite et du cycle de traitement de la situation

Les activités de conduite englobent toutes les mesures et activités liées au cycle de conduite, à partir du moment où le problème est identifié dans le cadre du suivi de la situation (y compris en cas d'événement ou d'entrée d'une mission) jusqu'à sa résolution. En assurant un déroulement uniforme des activités de conduite, toutes les parties intégrées à un processus de conduite assurent la sécurité nécessaire pour une approche systématique de la résolution de problèmes.

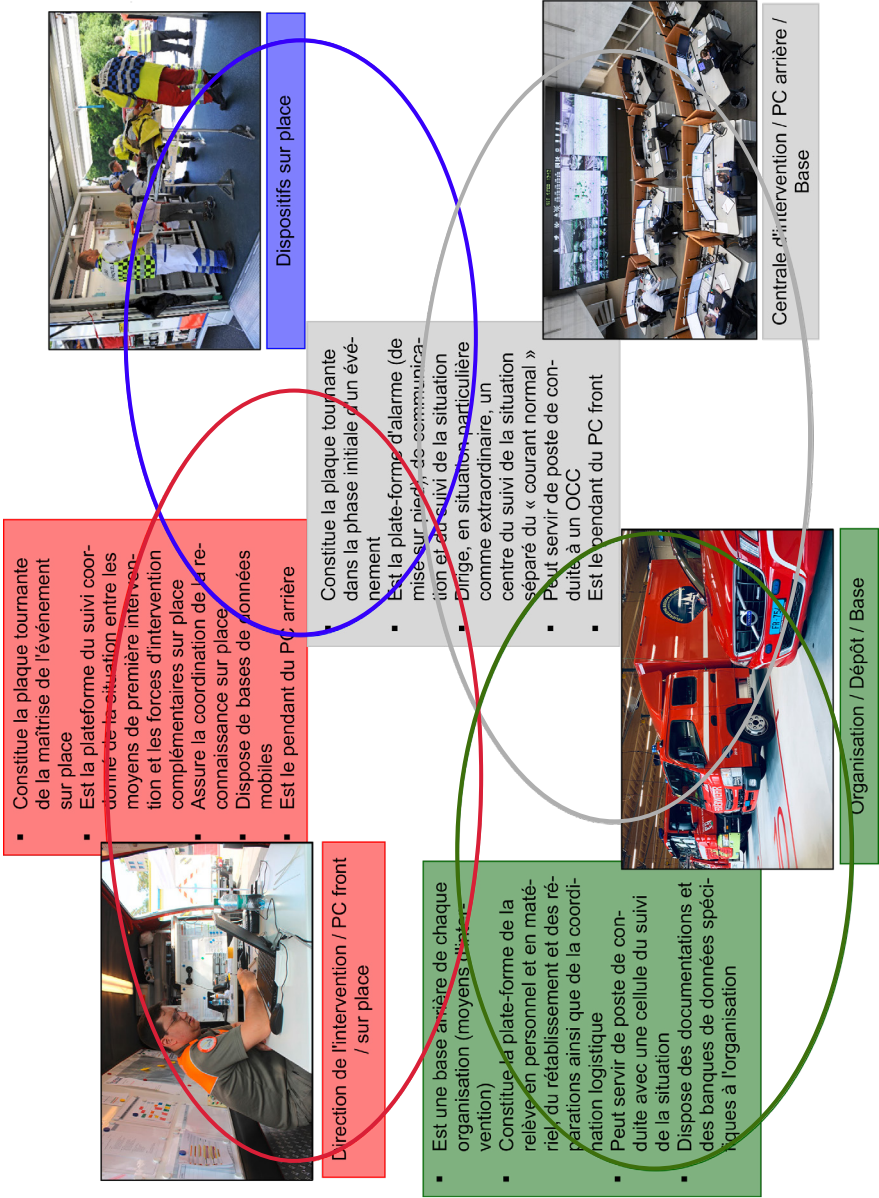
Parallèlement au cycle de conduite se déploie le cycle de traitement de la situation. Le cycle de traitement de la situation est un processus mené en continu et qui consiste à obtenir des informations brutes, à les évaluer, les transformer en renseignements et les diffuser à qui de droit, en tant qu'éléments de la situation pertinents pour la conduite.

Ces deux cycles – de conduite et de traitement de la situation -interviennent en principe dans le cadre d'une gestion de situation et / ou d'événement en tant que processus permanents. Ils sont toutefois étroitement imbriqués, en ce que chaque nouvelle information brute entrant dans le cycle de traitement de la situation (et souvent associée à un nouveau problème) lance la systématique du cycle de conduite. Ainsi, les deux cycles sont liés en permanence l'un à l'autre, le cycle de traitement de la situation devant s'aligner sur celui de la conduite. L'aide à la conduite fournit des prestations adaptées à la situation et à la conduite.



III. 5: Interconnexions entre le cycle de conduite et le cycle de traitement de la situation.

Mise en réseau de la situation des postes de conduite et des postes de base



III. 6: Mise en réseau des postes de conduite et des postes de base.

Concept télématique

Un concept télématique doit être évalué et élaboré d'entente avec la personne responsable de la protection de la population à l'échelon cantonal ou avec le/la commandant/e de la protection civile. Le concept télématique sert de base pour l'affectation des moyens de communication entre les AOSS (autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse). D'autres systèmes de communication doivent également être à disposition (en cas de panne de courant).



III. 7: Exemple de place de travail pour la télématique au poste de conduite.



III. 8: Autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité en Suisse.

Disponibilité opérationnelle

Planification de l'intervention

La planification de l'intervention de l'aide à la conduite se fonde sur le mandat de prestations de la protection civile et doit prendre en compte les points suivants pour chaque demandeur :

- Qui est le demandeur ? Effectif de l'organe de conduite ? Nombre de places de travail ?
- Prestations attendues (suivi de la situation, télématique, autres) ?
- Emplacements (poste de conduite arrière) ?
- Infrastructures à disposition ?
- Matériel disponible ? Matériel supplémentaire requis ?

- Besoins en matière de communication au niveau interne / externe ?
- Besoins en matière de transport, de matériel, de personnel ?
- Marche du service ?

Suivant l'organisation, le chef aide à la conduite est compétent / e pour la formation et le perfectionnement en matière d'AiC et les questions liées au personnel, au matériel et à l'organisation.

Pour remplir le mandat de prestations de l'aide à la conduite, il faut disposer d'un effectif suffisant et assurer sa disponibilité opérationnelle.

Personnel	Instruction	Logistique	Conduite
			
• Nombre adéquat de MPCi opérationnel pour l'intervention • Spécialistes disponibles	• Mandats de prestations planifiés et exercés • Niveaux d'instruction tactique et technique atteints	• Matériel complet et engageable • Matériel auxiliaire, de consommation disponible • Équipement personnel complet • Véhicules à moteur ou possibilités de transports assurés • Infrastructure opérationnelle	• Conduite assurée par un nombre suffisant de cadres formés

III. 9 : Éléments de la disponibilité opérationnelle.

Instruction technique

La formation des astreints PCi porte sur les aspects suivants :

- connaissances
- compétences
- capacités
- aptitudes
- comportement

Ces composantes devraient également être enseignées et abordées dans le cours de répétition (CR).

Thèmes possibles du CR :

- Mise en place et exploitation d'un PC front
- Mise en place et exploitation d'un PC arrière
- Mise en place et exploitation d'un poste de conduite protégé
- Intégration des partenaires tels que la police ou les sapeurs-pompiers
- Déménagement d'un emplacement de conduite pendant une intervention
- Places de travail aux postes :
 - Pose de lignes
 - Règles de communication
 - Prescriptions de sécurité
 - Installation d'antennes
 - Mise en service des canaux IDR
 - Tenue du journal d'intervention et des cartes
 - Exercice radio

Emplacements de CR possible:

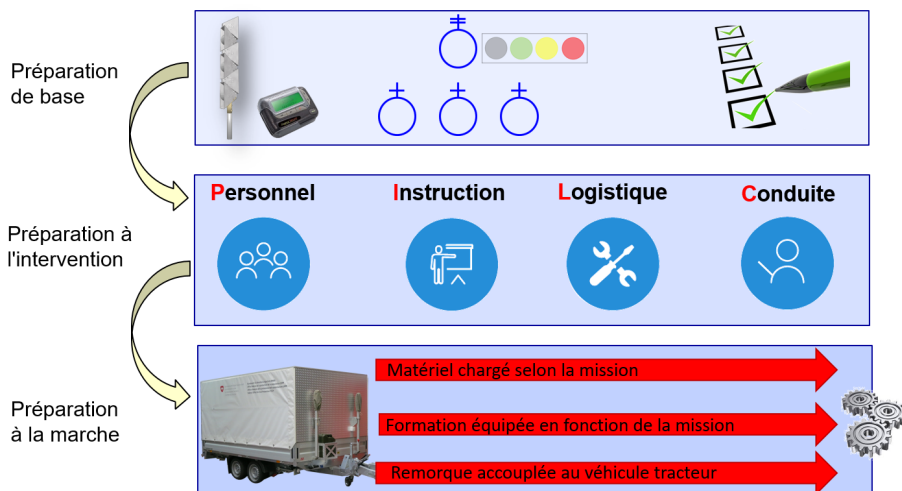
- PC arrière non protégé
- Poste de cmdt protégé
- PC front
- Divers emplacements de conduite combinés

Déroulement des opérations

Préparation

En règle générale, la phase préparatoire dans le cadre de l'aide à la conduite est très réduite voire inexistante. Tout doit être préparé (planification d'intervention) afin que les prestations requises de l'aide à la conduite puissent être fournies en temps utile. Il s'agit ici d'assurer une disponibilité de base :

- Ensemble des moyens définis disponibles
- Système de mise sur pieds réglementé
- Matériel, moyens de communication et véhicules disponibles
- Infrastructure équipée et disponible
- Structure organisationnelle définie
- Cadres en suffisance par rapport à la troupe
- Base juridique claire
- Mandats de prestations disponibles



III. 10: Processus liés à la disponibilité opérationnelle.

Disponibilité opérationnelle

Il s'agit ici d'assurer la disponibilité opérationnelle (planification axée sur les tâches et la mise en œuvre) :

- Personnel formé selon les tâches et missions
- Matériel organisé selon les tâches et missions
- Acquisition du matériel complémentaire
- Véhicules en suffisance selon les missions
- Système d'alarme adapté à l'engagement
- Conduite de l'intervention garantie
- Équipement adapté aux missions pour la troupe
- Organisation de l'engagement réglée
- Structure opérationnelle définie
- etc.

Intervention

Dans le cadre de l'intervention, on parle de diverses phases :

- Phase de mise sur pied et d'entrée en service
- Phase d'organisation et de préparation
- Phase d'intégration dans le processus de traitement de la situation
- Phase de consolidation

La mise en place et en service (selon liste de contrôle) du poste et de l'infrastructure de conduite sont au centre de l'intervention et assurées par l'AiC. Les listes de contrôle permettent une procédure structurée.

Déroulement des opérations

Phase de mise sur pied et d'entrée en service

- ☒ Saisir la raison de la convocation ainsi que la situation
- ☒ Reconnaître les premières conséquences pour l'aide à la conduite (lieu d'intervention / personnel / matériel / éventail des tâches)
- ☒ Le cas échéant, collecter des informations à l'aide des premiers moyens de communication
- ☒ Prendre contact avec le / la supérieur / e hiérarchique
- ☒ Se faire une idée du personnel convoqué ou du personnel entré en service – affecter ou assumer les premières fonctions
- ☒ Prendre connaissance du tableau de la situation tel que connu jusqu'à présent pour acquérir une vue d'ensemble de la situation
- ☒ Prendre connaissance des problèmes dans le domaine AiC
- ☒ Commencer à ordonner des mesures d'urgence pour le domaine de l'AiC
- ☒ Saisir et mettre en œuvre les priorités dans le domaine de l'AiC conformément aux directives du chef ou proposer ses propres priorités.

Phase d'organisation et de préparation

- ☒ Déterminer le dispositif dans le suivi de la situation (centre du suivi de la situation / postes extérieurs)
- ☒ Fournir des prestations de service et / ou des produits en fonction des priorités
- ☒ Assurer le suivi de la situation (développements, évolution)
- ☒ Organiser le centre du suivi de la situation et de la télématique (contrôle des missions / cycle de traitement de la situation / engagement du personnel)
- ☒ Mettre à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins
- ☒ Adapter l'infrastructure en place ou mettre en place une nouvelle infrastructure en fonction de l'événement et de la conduite
- ☒ Garantir le fonctionnement des moyens de communication nécessaires à la transmission des données, du son et / ou de l'image.

Phase d'intégration dans le processus de traitement de la situation

- ☒ Garantir et optimiser les processus dans le cycle de traitement de la situation
- ☒ Exploiter les tableaux et appréciations de la situation existants et éventuellement les informations brutes non encore exploitées
- ☒ Compléter et condenser le tableau actuel de la situation
- ☒ Elaborer ou développer un concept de traitement de la situation concernant son propre domaine de responsabilité ou dans le cadre du suivi coordonné de la situation
- ☒ Fournir les produits importants pour la conduite selon les priorités définies
- ☒ Carte de conduite / archivage des annonces / journal d'intervention / bandes flash des faits / compte-rendu de la situation / dispositif de communication (téléphonie, radio, LAN et liaisons câblées)
- ☒ Effectuer les autres activités de l'AiC en faveur de la conduite.

Phase de consolidation

Exploiter et entretenir l'infrastructure et assurer la fourniture de prestations à long terme (relèves, plans d'intervention), prestations supplémentaires.

- ☒ Contrôler et piloter les processus dans le cycle de traitement de la situation
- ☒ Reconnaître, proposer et mettre en œuvre en permanence des mesures d'urgence supplémentaires dans le domaine AiC
- ☒ Apporter d'éventuelles adaptations au concept de traitement de la situation
- ☒ Fournir les produits standard de l'AiC ainsi que d'autres produits importants pour la conduite ou répondant à des besoins spécifiques
- ☒ Elaborer et gérer une planification chronologique spécialisée de la marche à suivre en vue de l'engagement du personnel AiC
- ☒ Planifier à moyen et/ou long terme les prochaines phases de l'engagement pour le domaine AiC
- ☒ Assurer l'intégration dans le processus de conduite et, le cas échéant, dans celui du travail de l'état-major
- ☒ Compléter et condenser les exposés de la situation

Fin de l'intervention

À l'issue de l'intervention, il est nécessaire de procéder à une analyse détaillée et à une évaluation. Sur la base du présent schéma, les points forts et les points faibles de l'engagement peuvent être identifiés.

L'entretien post-intervention (AAR) sert à passer en revue l'intervention et à en déterminer les phases critiques ou les facteurs de succès.

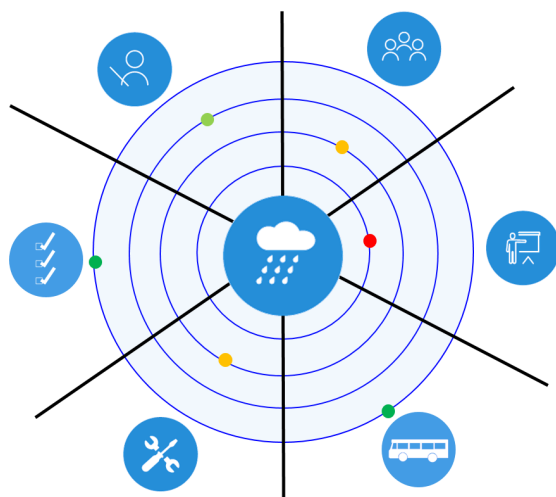
Dans quels domaines avons-nous bien travaillé, lesquels présentent encore un potentiel d'amélioration ? Selon les enseignements tirés de l'expérience vécue, le concept peut être adapté ou des formations être organisées dans le cadre d'un prochain cours de répétition.

En outre, la gestion des documents doit être assurée avec le sérieux requis :

- Conservation des données / archivage
- Rapport d'intervention
- etc.

Rétablissement de la disponibilité opérationnelle

Après l'intervention, il faut se préparer à celle à venir. La disponibilité opérationnelle doit donc être rétablie, également dans les domaines de l'aide à la conduite.



III. 11: Analyse de l'engagement (intempéries).